

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
79	Emplacement réservé n° 79 : Création d'un parking et espace d'agrément	Commune	0.018
80	Emplacement réservé n° 80 : Aménagement de la voirie	Commune	0.046
81	Emplacement réservé n° 81 : Pompe de relevage (assainissement collectif)	Syndicat des eaux	0.051
82	Emplacement réservé n° 82 : Création espace vert et espace d'agrément	Commune	0.045
83	Emplacement réservé n° 83 : Liaison douce	Commune	0.034
84	Emplacement réservé n° 84 : Liaison douce	Commune	0.152
85	Emplacement réservé n° 85 : Aménagement de voirie	Commune	0.725
86	Emplacement réservé n° 86 : Extension du cimetière	Commune	0.192
87	Emplacement réservé n° 87 : Liaison douce	Commune	0.142
88	Emplacement réservé n° 88 : Création d'une aire de repos	Commune	0.066
89	Emplacement réservé n° 89 : Liaison douce	Commune	0.076



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

 CITADIA CONSEIL

 even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ MARSAIS

